

Bonjour,

Suite à la décision rendue par votre établissement à l'effet de ne pas rémunérer ou compenser les heures supplémentaires effectuées lors des journées de grève, nous avons élaboré un modèle d'avis de mécontentement visant à contester cette décision.

Ainsi, nous vous invitons à compléter les sections suivantes de l'avis de mécontentement :

- Au 1^{er} paragraphe, vous devez indiquer la date où vous avez effectué les heures supplémentaires lors de la grève et préciser les heures où l'employeur vous a requis de rester au travail.

Vous devez également indiquer le nom et le titre de la personne vous a demandé d'effectuer ses heures supplémentaires, de même que préciser la façon dont elle vous a adressé cette demande.
Ex : *Ma présence a été requise suite à l'émission d'une note de service du directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques en date du XX octobre 2015.*

- Au 5^e paragraphe, vous devez indiquer la date où vous avez été informé verbalement ou par écrit de la décision de l'employeur.
- Vous devez dater et signer l'avis de mécontentement.

Vous disposez d'un délai de 30 jours calendrier à partir du moment où vous avez été informé verbalement ou par écrit de la décision de l'employeur.

Vous pouvez transmettre l'avis de mécontentement par courriel en prenant soin de numériser la version signée dudit avis, par télécopieur ou par courrier recommandé. Nous vous invitons à conserver la preuve de l'envoi.

Enfin, nous vous invitons à transmettre une copie de l'avis dûment signé à madame Valérie Pepin, avocate, conseillère en ressources humaines et aux communications par courriel à vpepin@agesss.qc.ca ou par télécopieur au 450-651-9750.

Pour connaître le processus de recours lié à l'avis de mécontentement, nous vous invitons à consulter la page « Les recours » sur notre site Web disponible à l'adresse : <http://agesss.qc.ca/index.php/fr/recours> .

Salutations,

L'équipe du Service des affaires juridiques, ressources humaines et formation |

Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
T : 450-651-6000 | SF : 1-800-361-6526 | F : 450-651-9750
agesss@agesss.qc.ca | www.agesss.qc.ca

